

[AUVERGNE RHÔNE-ALPES](#) | [# PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉNERGIE](#) [# JURIDIQUE](#)

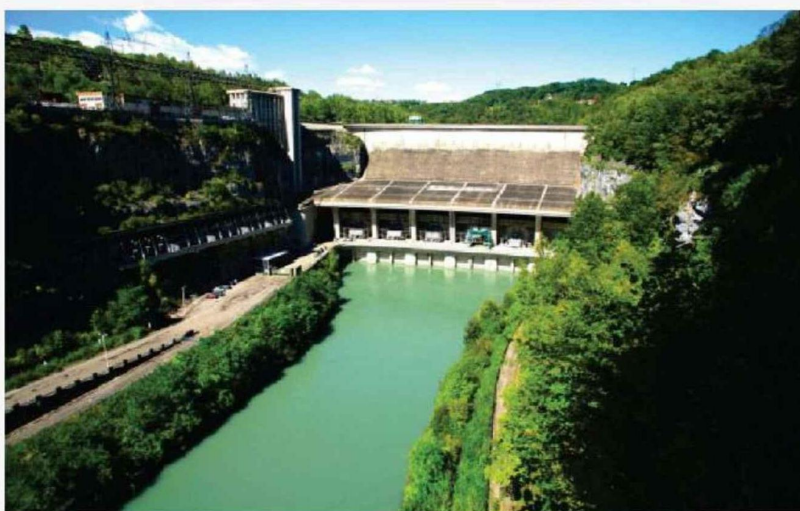
La filière hydroélectrique d'Auvergne Rhône Alpes retrouve des perspectives d'investissement

Par Marie-Amélie Mine

Publié le 3 juillet 2026 à 9h55

 5 min de lecture Ajouter à ma sélection Partager

Première région productrice d'hydroélectricité de France, l'Auvergne-Rhône-Alpes pourrait être l'une des principales bénéficiaires de la réforme des concessions et de la programmation pluriannuelle de l'énergie. Les professionnels du secteur voient dans ces évolutions réglementaires le point de départ d'une nouvelle vague d'investissements estimée à 4,5 milliards d'euros à l'échelle nationale.



La région Auvergne Rhône Alpes est la première productrice d'hydroélectricité de France. La Compagnie Nationale du Rhône exploite notamment de nombreux barrages sur le Rhône dont celui de Génissiat dans l'Ain — Photo : Moïrenc Camille

L'adoption de la troisième Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3) de l'Etat en février 2026 et la réforme du régime des concessions hydroélectriques fin juin ouvrent, selon les professionnels du secteur, une nouvelle phase d'investissements pour l'hydroélectricité française. Un contexte dont entend profiter la 12^e édition du salon Business Hydro, organisée les 6 et 7 octobre à Grenoble.

Deux textes décisifs

"Nous sommes à un tournant historique pour la filière hydroélectrique avec deux textes structurants qui ont été adoptés cette année. La PPE3 qui a donné plus de place à l'hydroélectricité dans le mixte énergétique national. Et la fin de deux contentieux avec Bruxelles, qui va permettre d'avoir de nouveau de la visibilité pour la filière et d'investir", a ainsi déclaré Jean-Eric Carre, président d'Hydrocop et vice-président de Business Hydro, à l'occasion d'une conférence pour présenter le salon.

Le rendez-vous grenoblois, qui réunira industriels, exploitants, bureaux d'études, équipementiers et collectivités, entend précisément accompagner cette nouvelle dynamique.

Un accord trouvé avec Bruxelles

Fin juin, le Parlement a ainsi définitivement adopté l'accord entre le gouvernement et la Commission européenne sur l'hydroélectricité, pour permettre à la France de sortir enfin de la situation de blocage qui l'empêchait de relancer les investissements dans le secteur.

Depuis plus de quinze ans, les investissements dans l'hydroélectricité étaient freinés par un contentieux entre la France et Bruxelles. La Commission européenne estimait que les concessions de barrages arrivées à échéance devaient être remises en concurrence, tandis que Paris refusait d'ouvrir ces ouvrages stratégiques au marché. Le compromis trouvé consiste à remplacer le régime des concessions par un régime d'autorisation. Une subtilité juridique qui permettra de ne plus remettre en concurrence les ouvrages : les barrages demeurent la propriété de l'État, mais leur exploitation ne repose plus sur un contrat arrivant périodiquement à échéance avec ouverture d'appel d'offres.

En levant cette incertitude juridique, le nouveau cadre offre aux exploitants la visibilité nécessaire pour engager des investissements de long terme dans la modernisation des ouvrages et le développement de nouvelles capacités hydroélectriques.

Selon EDF, premier exploitant hydraulique de l'Hexagone avec 80 % de la puissance installée, ces projets pourraient représenter 4,5 milliards d'euros d'investissements au niveau national.

"L'hydroélectricité a longtemps été le géant oublié de la transition énergétique, alors qu'elle représente 15 % de l'électricité produite dans le monde et constitue la première source de stockage d'énergie à grande échelle"

Romain Pellegrino, directeur exécutif de GE Vernova Hydro

La PPE3 de son côté fixe un cap réaffirme le rôle de l'hydroélectricité dans la transition énergétique et encourage le développement de nouvelles capacités de production et de stockage. La loi prévoit ainsi de porter les capacités hydroélectriques françaises de 25,9 GW à 28,7 GW d'ici 2035.

Les professionnels y voient les deux conditions nécessaires au redémarrage des investissements.

Hausse de 50 % des besoins en électricité

"Selon les estimations de l'Ademe et de RTE, la consommation d'électricité en France devrait augmenter de 30 % à 50 % d'ici 2050, avec un besoin important de nouvelles capacités de production", a expliqué Romain Pellegrino, directeur exécutif de GE Vernova Hydro, qui conçoit et fabrique à Grenoble des turbines et équipements pour les barrages du monde entier. **La France est donc face à un mur de projets essentiels pour la stabilité de ses réseaux électriques. L'hydroélectricité, en tant qu'énergie "décarbonée, abondante et flexible" permettra de répondre à la hausse des besoins électriques.**

"L'hydroélectricité a longtemps été le géant oublié de la transition énergétique, alors qu'elle représente 15 % de l'électricité produite dans le monde et constitue la première source de stockage d'énergie à grande échelle", poursuit Romain Pellegrino.

La région AURA moteur de l'hydroélectricité

Pour l'Auvergne-Rhône-Alpes, première région productrice d'hydroélectricité de France, cette évolution réglementaire ouvre également des perspectives importantes. Selon la filière régionale, cette stabilité juridique va ainsi permettre d'engager des programmes de modernisation, d'augmenter la puissance installée des barrages existants et de développer de nouvelles stations de transfert d'énergie par pompage (STEP), indispensables au stockage de l'électricité produite par les énergies renouvelables.

Les Alpes du Nord comptent quatre grandes stations de transfert d'énergie par pompage (STEP). Des installations de stockage qui ont été "davantage sollicitées ces derniers mois", preuve selon les professionnels, des besoins croissants en flexibilité du réseau.

Une stratégie nationale d'investissement demandée

Reste désormais à transformer cette visibilité retrouvée en programmes d'investissement. Les acteurs de la filière appellent l'État à compléter ce changement de régime juridique par une véritable stratégie nationale d'investissements afin d'accélérer les projets. "La PPE et le passage à un régime d'autorisation sont une opportunité pour l'hydraulique, qui ne manque pas de projets. Mais pour mener à bien nos travaux, nous aurons besoin du soutien financier de l'État", a conclu Jean-Eric Carre.